

23 octobre 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne».

Rapport de M^{me} Charlotte Meierhofer.

Préambule

La pétition P-146 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 12 octobre 2005.

Le rapport relatif à cette pétition n'ayant jamais été fait, la rapporteuse, comise d'office, a donc dû le reprendre et espère qu'on ne lui tiendra pas rigueur de quelques imprécisions éventuelles. Elle tient ici à remercier M^{me} Olivia Di Lonardo, procès-verbaliste, sans qui, bien évidemment, le présent rapport n'aurait jamais pu être rédigé.

La commission des pétitions s'est réunie à deux reprises, le 12 décembre 2005 et le 27 février 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer afin d'examiner cet objet.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 décembre 2005

Audition des pétitionnaires

Le président ouvre la séance et reçoit M^{me} Françoise Babel et M. Pierre Godard, qui s'expriment au nom des pétitionnaires.

M. Godard indique à la commission qu'il a appris du Touring Club Suisse (TCS) que 12 ou 15 places de stationnement allaient être supprimées à la rue de Bourgogne après les travaux qui y seront réalisés. Il s'agit d'une zone 30 km/h, bien que dans les faits elle serve de rue de transit aux automobilistes qui sont obligés de la prendre afin de pouvoir tourner ensuite dans l'avenue Wendt. Des cousins berlinois doivent y être aménagés, mais M. Godard demande instamment qu'il n'y ait pas une seule place de parc en moins car, dès 16 h, on ne peut plus se garer. Il ajoute que les immeubles de cette rue datent d'une époque où l'on ne construisait pas de parkings en sous-sol et que le quartier souffre donc d'un déficit patent de places de stationnement.

M^{me} Babel précise que c'est dans un courrier adressé au TCS, le 19 août 2004, que la Ville lui a fait part de sa décision d'aménager la rue de Bourgogne et donc de supprimer une quinzaine de places de parc pour les automobilistes.

Le président relève qu'un courrier de la Ville daté du 7 octobre contredisait tout cela.

M. Godard indique que cette lettre, qui a semé le trouble, ne les a pas du tout rassurés.

M^{me} Babel relève, à cet égard, qu'une étude entreprise par le TCS a démontré que depuis 1990 3000 places avaient été supprimées.

M. Godard, pour répondre à une question relative aux aménagements posée par un commissaire, remarque que des mesures simples pourraient être prises, telles qu'une signalisation plus évidente et un marquage au sol qui permettraient d'assurer une meilleure sécurité tant pour les automobilistes que pour les piétons ou les cyclistes.

Un commissaire demande s'il y a la possibilité de louer des places dans le parking de Planète Charmilles.

M. Godard constate, à cet égard, qu'il a déposé une demande de location à ce parking voilà bientôt quatre ans et qu'il n'a toujours pas reçu de réponse favorable. Il n'existe donc que deux possibilités: se garer à Balaxert ou utiliser les trottoirs, solution généralement adoptée par les habitant-e-s.

M^{me} Babel ajoute qu'il existe un parking situé derrière l'ancienne usine Fiat, mais qu'il est utilisé pour des activités commerciales et notamment par un fitness.

Un élu demande s'ils ont été entendus par le Grand Conseil.

M^{me} Babel lui répond par l'affirmative en spécifiant que leur audition avait eu lieu en octobre. On leur a indiqué que des plans ont été établis, mais ils n'ont jamais pu les examiner.

Un commissaire relève qu'il suffit d'aller les consulter en adressant une demande préalable au service concerné.

Le président, faisant référence au contenu des lettres envoyées par la Ville, pose la question de la concertation avec les associations d'habitants.

M. Godard, qui habite le quartier depuis 1978, n'a jamais entendu parler d'une association d'habitants.

Un commissaire relève que, dans la lettre envoyée par la Ville, il est stipulé que la perte de ces places serait compensée.

M. Godard estime que cette proposition ne s'appuie sur rien de concret et ne voit pas de quelle manière on pourrait y donner suite. Il ajoute qu'il ne voit pas comment on pourrait créer des places de stationnement supplémentaires pour les deux-roues au détriment des automobilistes.

Un commissaire s'étonne de ces propos, car il est clairement stipulé, dans la lettre du mois d'octobre, que des places pourraient être créées dans des rues adjacentes et que le déficit ne porterait, au bout du compte, que sur deux places de parc.

M. Godard lui rétorque que ces places posent un problème de proximité, car les rues dont on parle sont relativement éloignées.

Un commissaire désire savoir si la zone 30 km/h est bien signalée.

M^{me} Babel et M. Godard lui répondent que c'est le cas, puisque deux panneaux sont posés aux deux extrémités de la rue. Ils poursuivent en indiquant qu'ils sont toutefois posés trop haut et qu'ils sont trop petits, ce qui induit nombre d'automobilistes en erreur, raison pour laquelle on circule généralement à 50 km/h dans cette rue.

Au terme de cette audition, le président apprend à la commission que le TCS a souhaité être auditionné et il soumet ladite audition au vote de la commission.

Cette proposition d'audition est acceptée par toute la commission à l'exception d'un élu de l'Alliance de gauche qui s'abstient.

Une demande d'entendre également l'Office des transports et de la circulation (OTC) est votée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 27 février 2006

Audition du Touring Club Suisse

Le président reçoit M. Victor De Olivera qui représente la section genevoise du TCS.

M. De Olivera relève d'emblée que le TCS a réagi devant cette proposition qui visait à installer cinq passages piétons et à supprimer un certain nombre de places de parc en empêchant la rue de Bourgogne d'être une voie de transit. Son organisation s'est par conséquent mobilisée, d'autant que le nombre de places de parc diminue fortement en ville et notamment à Saint-Jean où les habitant-e-s ont réagi en déposant une pétition qui a recueilli près de 1200 signatures.

Une commissaire souhaite voir M. De Olivera préciser son point de vue en ce qui concerne les passages piétons.

M. De Olivera précise que dans la deuxième mouture la Ville s'est montrée plus raisonnable en n'en proposant plus que deux, ce qui est devenu acceptable.

Elle poursuit en demandant à M. De Olivera ce qu'il pense de la mise en zone 30 km/h du quartier de Saint-Jean.

M. De Olivera lui rétorque qu'il y a sur ce plan un déficit d'information et que la Ville s'est contentée de lui dire qu'un projet était en préparation. Le problème réside dans le fait que Genève ne respecte pas l'ordonnance fédérale relative aux zones 30 km/h en ne prenant pas en compte un plan d'ensemble. Il concède que le premier projet à la rue de Bourgogne prévoyait une suppression de 15 places de parc et que le second n'en enlève plus que deux, mais relève que Genève souffre d'un manque flagrant de parkings. Le TCS s'étonne d'un manque de volonté politique à cet égard, car depuis la construction du parking de Saint-Antoine rien n'a été fait.

Une commissaire aimerait savoir si un comptage des places vacantes privées ou publiques a été entrepris dans le quartier.

M. De Olivera répond par la négative, mais tient à ajouter que le quartier augmenterait son déficit de stationnement si toutes les places étaient privatisées.

La même commissaire poursuit en lui demandant ce qu'il pense des séances d'information que la Ville a entreprises dans différents quartiers, comme cela a été le cas aux Délices.

M. De Olivera relève que cela n'a pas résolu le problème du stationnement dans le quartier des Eaux-Vives où les automobilistes tournent sans cesse pour trouver des places de parc.

Un élu lui demande si la rue de Bourgogne doit rester une voie de transit et si la solution ne consisterait pas à la transformer en rue résidentielle.

M. De Olivera estime qu'à cet égard les zones 30 km/h sont mises en place sans réflexion et que des études devraient être menées au préalable. Il y a, par exemple, concernant cette rue, un problème dont on n'a pas tenu compte: l'impossibilité de tourner à gauche au carrefour des Charmilles.

Le même commissaire aimerait savoir, en conclusion, si un manque de deux places de parc après concertation justifie le maintien de cette pétition.

M. De Olivera conclut en stipulant que la pétition, à partir d'un exemple concret, pose le problème général du parcage en ville et qu'elle reste donc tout à fait d'actualité.

Discussion

Un débat s'engage au sein de la commission qui considère qu'elle est suffisamment armée pour pouvoir prendre sa décision. De nombreuses informations ayant été obtenues dans le cadre de l'examen de cette pétition par le Grand Conseil, il n'est plus nécessaire d'en rajouter et donc d'auditionner l'OTC.

Le Parti radical prend la parole pour indiquer qu'il s'agit pour lui – même si le cas de la rue de Bourgogne peut sembler obsolète – d'un problème qui concerne toute la ville de Genève et qu'il convient, par conséquent, de donner une suite favorable à cette pétition en la renvoyant au Conseil administratif.

L'Alternative estime, quant à elle, que les pétitionnaires ont été auditionnés par le Grand Conseil qui a accepté de revoir sa copie en modifiant le nombre de places supprimées. Il n'y a donc aucune raison de renvoyer au Conseil administratif une pétition qui n'a plus de contenu. Elle propose donc son classement.

Le Parti démocrate-chrétien observe que, en regard de la loi, il ne devrait plus y avoir de passage piétons en zone 30 km/h et, à l'instar du Parti radical, il votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Vote

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 8 oui (1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S) contre 6 non (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (L).

P E T I T I O N

Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne

**Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève**

Le 1^{er} juin 2005, la Ville de Genève a reçu une autorisation de construire de la part du Canton pour réaménager la rue de Bourgogne.

Le dossier mis en consultation publique annonce une amélioration de l'offre de 2 places alors qu'en réalité, **15 places de stationnement seront supprimées**. Les habitants du quartier, qui n'ont pas été consultés sur ce projet, regrettent cette désinformation et sont consternés d'apprendre que les autorités aient décidé de supprimer du stationnement dans la zone « Q » macaron (Cité-Vieussieux), mise en service le 1^{er} septembre 2004.

La Ville de Genève prévoit également d'aménager deux coussins berlinois sur la chaussée alors que le choc des amortisseurs des voitures sur ces surélévations de chaussée provoque du bruit et des nuisances pour le voisinage. Ce projet est d'autant plus regrettable qu'il est possible de créer des places de parc tout en faisant ralentir les automobilistes grâce à l'aménagement de places stationnement en épis de manière alternée sur la chaussée. Visiblement cette solution semble volontairement être écartée puisque selon les données officielles du Canton, **2469 places de stationnement de surface ont été supprimées au centre-ville depuis 1990 dont 1132 depuis l'an 2000**.

Il est très inquiétant de voir cette évolution défavorable du stationnement alors que la Constitution genevoise nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

De ce fait, les soussignés, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. **Empêcher la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Bourgogne tel qu'il est prévu**
2. **Prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier**
3. **Stopper cette politique anti-voiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé**
4. **Mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève**

Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature
---------------	-------------------------------------	-----------